



Juillet

Le 1^{er} : Santé

Dans le cadre du plan de redressement du Ruamm, les personnes en longue maladie, prises en charge à 100 % par la Cafat, doivent désormais s'acquitter d'un ticket modérateur de 10 % pour les consultations médicales en lien avec leurs pathologies. Environ 45 000 personnes sont concernées.

Le 4 : Nickel

La SLN signe, avec les jeunes, les collectifs et districts coutumiers concernés, un protocole d'accord de fin de conflit, qui met fin à une série d'incidents intervenus depuis 2018 sur la commune de Kouaoua. Dans ce cadre, la SLN renonce notamment à l'exploitation du site dit « périphérique ouest », qui aurait représenté 40 % de la production envisagée sur cette commune avant le début du conflit.

Le 7 : Construction / Aménagement

Le président de la province des îles signe une convention de partenariat avec la Secal afin de travailler sur plusieurs projets d'aménagement, représentant plusieurs milliards (Md) de F.CFP : la réfection du port de Lékine à Ouvéa (2,8 Md de F.CFP), l'aménagement du port et de la gare maritime de Tadine (5,1 Md de F.CFP), l'étude de l'aménagement durable de Wé (7,42 Md de F.CFP) et l'amélioration de la desserte des îles Loyauté.

Covid-19 / Économie

Le gouvernement arrête les modalités de versement de l'allocation de soutien « Covid-19 » : 24 secteurs durablement touchés par les conséquences économiques de la crise de la Covid-19 (principalement dans le tourisme, l'évènementiel et l'aérien), pourront continuer de bénéficier du versement de l'allocation spécifique de chômage partiel.

Le 16 : Construction

Démarrage des travaux de construction du premier funérarium de la côte Est. Implanté sur la commune de Houailou, il sera composé d'un bâtiment de 380 m² pour un montant de 70 millions de F.CFP. La livraison est prévue pour 2021.

Le 21 : Covid-19 / Transport aérien

Le gouvernement prolonge la suspension des programmes d'exploitation des services aériens réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie jusqu'au 24 octobre 2020, en vue de limiter la propagation de la Covid-19.

Le 28 : Prix / Communication

Le gouvernement modifie certains tarifs et redevances en matière de télécommunications : évolution de l'offre prépayée iZI, suppression de quatre offres mobiles devenues obsolètes, report de la suppression des contrats de prolongement des liaisons céleris ethernet internationales.

Le 31 : Économie / Innovation

Le gouvernement met en ligne la plateforme numérique « open-data » qui permettra d'accéder librement aux données publiques. Dans sa première version, cette plateforme rediffuse les données produites par neuf partenaires : provinces, ville de Nouméa, OPT, Météo France, GIE Serail, Cafat et Isee. Les objectifs sont d'encourager l'innovation et le développement de nouveaux services, à partir des jeux de données publiques.

Août

Courant août : Construction

Début du chantier de rénovation du musée de la Nouvelle-Calédonie : coût prévisionnel 2 milliards de F.CFP - livraison prévue mi-2022. L'opération est financée dans le cadre du contrat de développement Etat-Nouvelle-Calédonie.

Transport / Institution

280 personnes sont attendues en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la préparation du référendum du 4 octobre : magistrats, membres de l'ONU et forces de l'ordre. Compte tenu de la quatorzaine imposée à tous, le nombre de journalistes extérieurs sera limité.

Le 4 : Économie / Environnement

73 travailleurs chinois arrivent pour participer au démantèlement du Kea trader. Le chantier de démantèlement ne pourra démarrer que fin août, après la quatorzaine réglementaire.



Août**Le 4 : Nickel**

Le gouvernement arrête un projet de loi du pays et de délibération portant modification du code minier et relatif aux conditions d'exportation des produits miniers au sein des réserves métallurgiques. Ce texte vise à autoriser temporairement, et sous conditions, l'exportation de minerai non transformable dans les industries métallurgiques locales. Cette autorisation concerne :

- du minerai de nickel dont la valorisation locale impliquerait des coûts ou des contraintes techniques de nature à remettre en cause la rentabilité des installations métallurgiques des opérateurs,
- du minerai de chrome dont la teneur en métal est supérieure à un seuil fixé par délibération du Congrès.

Commerce extérieur / Environnement

Le gouvernement adopte les nouvelles annexes I, II et III de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (convention de Washington ou CITES). Depuis août 2019, trois espèces d'holothuries sont ajoutées à la liste des espèces à protéger. À compter du 28 août 2020, l'exportation de ce type d'holothuries depuis la Nouvelle-Calédonie, notamment vers les marchés asiatiques, est soumise à la production d'un permis CITES à l'exportation.

Le 5 : Transport

Le Congrès vote un assouplissement du dispositif d'aide à la continuité pays qui bénéficie aux habitants des Loyautés, de l'île des Pins et de Bélep. L'objectif est de réduire le nombre de trajets réservés et non utilisés afin d'assurer une meilleure gestion des places disponibles. Ainsi, les aides porteront désormais sur 10 trajets uniques au lieu de cinq allers-retour.

Innovation / Environnement / Économie

La Nouvelle-Calédonie, unique lauréate de l'appel à projets national « Territoires d'innovation », signe avec 11 porteurs de projets, des conventions pour encadrer le versement de subventions sur cinq ans, pour un montant total de 715 millions de F.CFP. À terme, une enveloppe globale de l'ordre de 1,8 milliards de F.CFP, comprenant des prises de participation de la CDC dans plusieurs projets, pourrait être dédiée à ces opérations. Quinze projets en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité, avaient été présentés par des acteurs privés et publics locaux dans le cadre de cette candidature.

Le 18 : Construction

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie attribue une subvention de 5 millions de F.CFP à la cellule économique du bâtiment et des travaux publics de Nouvelle-Calédonie pour le développement d'outils destinés aux acteurs économiques et services publics de la Nouvelle-Calédonie : recensement des projets d'investissement en matière de bâtiments et travaux publics privés et publics, mise à disposition d'expertises économiques et production d'une synthèse trimestrielle à destination des acteurs économiques et des institutions.

Dans le cadre de la mise en place du référentiel de la construction de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement prend plusieurs arrêtés relatifs aux assurances et aux qualifications, qui fixent :

- la liste des normes applicables en Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et du génie civil
- la nomenclature des activités de la construction prévues par la délibération n° 63 du 18 février 2020 portant sur les conditions d'exercice des métiers de la construction
- la procédure d'agrément et listing des catégories d'agrément des contrôleurs techniques de la construction et du génie civil en Nouvelle-Calédonie
- la procédure de demande de modification et de prolongation d'agrément provisoire de matériaux et procédés de construction en Nouvelle-Calédonie.

Le 22 : Prix

Début des soldes d'hiver pour une période allant du 22 août au 20 septembre 2020.



Août

Le 25 : Covid 19 - Économie

Le gouvernement admet 105 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2020 pour sauvegarder l'emploi des salariés des entreprises qui traversent une période difficile. Cette allocation de soutien correspond à l'allocation de chômage partiel dont le montant est de 70 % de la rémunération horaire brute, limitée à 4,5 fois le SMG.

Énergie

Le gouvernement autorise l'exploitation de trois centrales photovoltaïques sur la Grande Terre : la centrale photovoltaïque de Tiabet de 4 000 kWc située à Poum, la centrale photovoltaïque Koumac Power de 4 000 kWc et la centrale photovoltaïque PV Ciu de 3 362 kWc à Canala.

Dernière semaine : Finances publiques

L'Etat signe des avenants prolongeant d'un an les contrats de développement Etat-province.

Septembre

Le 1^{er} : Covid-19 / Transport

Pour éviter la propagation de la Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, la programmation des vols internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie reste limitée jusqu'au 27 mars 2021 : en moyenne une liaison aérienne hebdomadaire depuis la métropole via Tokyo. La planification de ces vols est contrainte par la capacité d'accueil en quatorzaine dans les hôtels réquisitionnés par le gouvernement, qui continue à en assumer la prise en charge logistique et financière, au moins jusqu'au 31 décembre 2020.

Commerce extérieur

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie modifie le taux de la taxe générale sur la consommation (TGC) appliqué aux ouvrages en cuir, articles de bourrellerie ou de sellerie, articles de voyage (position tarifaire 4202.92.90 et 4202.99.90). Initialement fixé à 22 %, il sera désormais de 11 %.

Immobilier

Les opérations immobilières suivantes, destinées à la création de logements locatifs de transition ou aidés, bénéficieront de l'aide fiscale à l'investissement du gouvernement :

- réhabilitation des bâtiments A et B, de la cité de Tindu : 40 logements locatifs aidés et 20 logements locatifs de transition (SIC).
- construction immobilière « L'EMERILLON » (SEM AGGLO)
- 178 logements sociaux locatifs (dont 89 logements locatifs aidés) sur la zone de Dumbéa-sur-Mer (FCH). Le montant des exonérations fiscales sollicitées est estimé à 333 millions de F.CFP.

Le 8 : Nickel

New Century Ressources, qui était en négociation exclusive depuis le 26 mai dernier, retire son offre de rachat de Vale Nouvelle-Calédonie.

Le 14 : Nickel

Le congrès adopte une délibération portant création d'un comité de concertation relatif à la procédure de l'usine du Sud. Ce comité est composée du congrès, du gouvernement et de l'instance coutumière autochtone de négociation (Ican).

Le 15 : Économie / Fiscalité / Innovation

Le gouvernement adopte plusieurs dispositions dans le cadre de la loi du pays de soutien à la croissance de l'économie calédonienne adoptée en janvier 2020 :

- il instaure un dispositif de réduction d'impôt pour dépenses de recherche et d'innovation, égal à 30 % de leur montant

- il fixe les conditions selon lesquelles des zones franches pourront être créées localement. Des taux et montants d'imposition différenciés ont été établis pour les quatre grandes zones géographiques suivantes :

- * agglomération du Grand Nouméa (communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta) ;
- * agglomération VKP (communes de Voh, Koné, Pouembout) ;
- * les îles (commune de Bélep, Île des Pins, Lifou, Maré et Ouvéa) ;
- * les autres zones géographiques de la Nouvelle-Calédonie.



Septembre**Le 15 : Santé**

Le gouvernement arrête un projet de délibération relatif à l'approbation de la participation de la Nouvelle-Calédonie au groupement d'intérêt public « Système d'information santé social » (GIP SI2S) et habilite le président du gouvernement à signer la convention constitutive. Le GIP SI2S devra notamment assurer la mise à disposition d'un hébergement et de solutions sécurisées des données de santé, la mise à disposition de moyens sécurisés pour le partage des données de santé entre les établissements et leurs professionnels, ou encore la mutualisation de leurs ressources humaines, techniques et médicotechniques.

Agriculture

Le gouvernement prend cinq arrêtés qui fixent les indemnités accordées aux agriculteurs suite au passage de cyclones ou d'événements climatiques survenus en 2020 : le cyclone UESI, les pluies de fin février 2020, la dépression tropicale forte Gretel et les événements climatiques du mois d'avril. Ces indemnités concernent les communes de l'ensemble du territoire et un montant total de 273 millions de F.CFP.

Covid-19 / Economie

Le gouvernement admet 34 entreprises supplémentaires au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 et prolonge le dispositif aux entreprises qui en bénéficiaient depuis le mois d'août. La période d'indemnisation se prolonge pour une durée de trois mois, soit du 1^{er} septembre au 30 novembre.

